



- LE DOLMEN -

Mis en ligne le 9 janvier 2024

MAIRIE DE LURIECQ

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE de la COMMUNE de LURIECQ

Le Maire de la Commune de LURIECQ,

Vu le Code des Communes,

Vu la demande d'arrêté de circulation émise par l'entreprise RAMPA ENERGIES 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. MOREL Jean-Baptiste afin d'effectuer des travaux d'enfouissement d'une ligne HTA, sur la RD 498 à l'intérieur du bourg, entrée côté St Marcellin en Forez jusqu'à la voie communale route de Boron à compter du 9 janvier 2024 pour une durée d'un mois,

Vu l'avis favorable du Président du Département de la Loire du 9 janvier 2024,

Considérant qu'il appartient d'assurer la sécurité publique, et donc de mettre en place une signalisation adaptée,

ARRETE

Article 1:

La signalisation sera règlementée au droit du chantier de la façon suivante :

- La circulation sera alternée sur la RD 498 à l'intérieur du bourg, entrée côté St Marcellin en Forez jusqu'à la voie communale route de Boron à compter du 9 janvier 2024 pour une durée d'un mois, toute la journée avec possibilité de rétablir la circulation de 17h à 7h30 le matin suivant, selon l'avancement du chantier.
- La circulation des véhicules sera règlementée conformément au « guide Technique de l'exploitation sous chantier – Les Alternats », par feux tricolores.
- La circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.
- Monsieur MOREL Jean-Baptiste (Tel : 07 89 24 78 97) est chargé de fournir, de mettre en place, maintenir la signalisation adéquate.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- aux Services de Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers,

Article 3 : La population sera avertie par affichage.

Fait à LURIECQ, le 8 janvier 2024
Le Maire : Alain LIMOUSIN.